

Stat'ur bilan

Juin 2023 – N°363

En 2021, les revenus des travailleurs indépendants rebondissent nettement après la baisse enregistrée en 2020 avec la crise sanitaire

En 2021, le revenu moyen des travailleurs indépendants (TI) dits classiques (hors auto-entrepreneurs) enregistre une nette hausse de 14,1 % par rapport à 2020 pour atteindre 47 117 euros, après la baisse de 4,3 % en 2020 liée à la crise sanitaire. Il dépasse de 9,2 % son niveau de 2019.

Cette croissance exceptionnelle du revenu, très largement liée aux effets économiques de l'amélioration de la situation sanitaire, est constatée quel que soit le groupe professionnel (artisans-commerçants et professions libérales), le sexe et la tranche d'âge.

La quasi-totalité des secteurs d'activité affichent un rebond tel que leur revenu moyen dépasse leur niveau d'avant-crise. Seuls trois secteurs présentent en 2021 un niveau inférieur à celui de 2019 – les taxis et VTC, les activités sportives et les activités de poste et de courrier – les deux premiers enregistrant néanmoins une hausse en 2021 et le troisième poursuivant sa tendance à la baisse liée au fort dynamisme du nombre de TI.

Le bénéfice d'une réduction de cotisations sociales en 2020 ou 2021 pour des TI relevant de secteurs particulièrement touchés par la crise a contribué à soutenir leur revenu.

Avec 85,07 milliards d'euros déclarés, le revenu global 2021 augmente de 11,3 % par rapport à 2020, et est supérieur de 6,9 %

à son niveau de 2019 avant la crise. Ce dynamisme est toutefois plus modéré que celui du revenu moyen compte tenu de la baisse des effectifs déclarants : - 2,4 % en annuelle moyenne en 2021, après + 0,4 % en 2020.

Le rebond du revenu moyen concerne aussi les 682 000 TI employeurs (37,8 % des travailleurs indépendants classiques). Globalement, ils ont déclaré 39,5 milliards d'euros de revenus, soit 46,5 % du montant déclaré par l'ensemble des travailleurs indépendants classiques. En baisse de 3,3 % en 2020, leur revenu moyen progresse de 12,1 % en 2021 et atteint un niveau bien supérieur à celui d'avant-crise avec 57 963 euros en moyenne.

Le niveau de revenu moyen des TI employeurs est 1,4 fois plus élevé que celui des TI non-employeurs. De plus, les employeurs sont beaucoup moins nombreux que les non-employeurs à déclarer des revenus nuls ou déficitaires (6,5 % contre 13,1 % des non-employeurs).

Les écarts de revenus entre les hommes et les femmes sont plus marqués parmi les employeurs que parmi les non-employeurs, ainsi qu'entre les plus jeunes et les plus âgés. Enfin, les écarts de revenu moyen entre employeurs et non-employeurs varient sensiblement selon le secteur d'activité.

TABLEAU 1

revenus des travailleurs indépendants classiques

	Nombre de TI ayant déclaré un revenu sur l'année (en milliers)			Revenu d'activité global (en millions d'euros)			Revenus moyens (en euros courants)			Evol. annuelle des effectifs TI (%)		Evol. annuelle du revenu global (%)		Evol. du revenu moyen en € courants (%)		Evol. du revenu moyen en € constants (%)	
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
TI classiques	1 844	1 851	1 805	79 561	76 448	85 068	43 153	41 312	47 117	0,4	-2,4	-3,9	11,3	-4,3	14,1	-4,3	11,8
Artisans - Commerçants	1 069	1 063	1 026	30 235	28 385	31 747	28 273	26 703	30 957	-0,6	-3,5	-6,1	11,8	-5,6	15,9	-5,6	13,7
Professions libérales	774	788	780	49 326	48 063	53 320	63 701	61 031	68 365	1,7	-1,0	-2,6	10,9	-4,2	12,0	-4,2	9,8
Hommes	1 167	1 165	1 127	54 899	52 177	57 498	47 033	44 782	51 028	-0,2	-3,3	-5,0	10,2	-4,8	13,9	-4,8	11,7
Femmes	676	685	678	24 646	24 252	27 542	36 443	35 396	40 599	1,3	-1,0	-1,6	13,6	-2,9	14,7	-2,9	12,5
Moins de 30 ans	108	105	104	2 476	2 324	2 680	22 853	22 236	25 690	-3,5	-0,2	-6,1	15,3	-2,7	15,5	-2,7	13,3
Entre 30 et 40 ans	385	388	389	14 243	13 943	15 801	36 999	35 945	40 624	0,8	0,3	-2,1	13,3	-2,8	13,0	-2,8	10,8
Entre 40 et 50 ans	498	496	481	23 130	22 079	24 184	46 479	44 503	50 329	-0,3	-3,1	-4,5	9,5	-4,3	13,1	-4,3	10,9
Entre 50 et 60 ans	538	539	522	25 958	24 894	27 614	48 268	46 213	52 885	0,2	-3,1	-4,1	10,9	-4,3	14,4	-4,3	12,2
Plus de 60 ans	313	322	308	13 693	13 151	14 719	43 743	40 901	47 806	2,7	-4,2	-4,0	11,9	-6,5	16,9	-6,5	14,6

Source : Urssaf

Dans ce bilan axé sur les revenus des travailleurs indépendants classiques, les données relatives à l'année N sont arrêtées en décembre N+1 quelle que soit l'année. Ainsi, les données relatives à 2021 reflètent la situation connue en décembre 2022, les données 2020 sont celles connues à fin décembre 2021 etc. Cette approche diffère de celle retenue dans les bilans davantage axés sur la démographie des TI (cf. Stat'Ur n°351) qui s'appuient sur les données disponibles au dernier mois de mai. Les niveaux comme les évolutions sont néanmoins globalement assez proches entre les deux approches (sources et méthodologie).



En 2021, le revenu moyen des travailleurs indépendants augmente de 14,1 % sur un an pour atteindre 47 117 euros

Le revenu moyen des TI classiques s'élève à 47 117 euros en 2021, soit 14,1 % de plus qu'en 2020. Cette progression est ramenée, si l'on neutralise l'effet de la hausse des prix, à + 11,8 % en euros constants. Ce rebond de croissance du revenu moyen fait largement plus que compenser la baisse de 4,3 %¹ enregistrée en 2020 dans le contexte de crise sanitaire. Le niveau de revenu moyen de 2021 dépasse ainsi de 9,2 % celui de 2019 (7,0 % en euros constants). Sur deux ans, l'évolution moyenne annuelle est finalement de 4,5%.

L'évolution de 2021 en contre-coup des effets de la crise de 2020 est visible quel que soit le groupe professionnel, l'âge ou le sexe du cotisant

Alors qu'entre 2019 et 2020 il avait baissé de 5,6 %, le revenu moyen des artisans et commerçants a connu en 2021 une hausse exceptionnelle de 15,9 % (+ 13,7 % en euros constants). S'agissant des professions libérales, après avoir baissé de 4,2 % en 2020, leur revenu rebondit en 2021 de 12,0 % (+ 9,8 % en euros constants).

La crise a davantage touché les TI de plus de 60 ans, avec une baisse du revenu moyen de 6,5 %. C'est également cette tranche d'âge qui connaît la hausse la plus importante du revenu moyen en 2021 (+ 16,9 % en euros courants et + 14,6 % en euros constants). *A contrario*, les moins de 30 ans, qui ont été moins impactés par la crise (leur revenu avait diminué de 2,7 % en 2020), ont vu leur revenu augmenter de « seulement » 15,5 % (13,3 % en euros constants) en 2021.

Le revenu moyen des femmes a été moins impacté par la crise que celui des hommes (- 2,9 % contre - 4,8 % pour les hommes). Pour autant, le revenu moyen des femmes croît un peu plus fortement que celui des hommes en 2021 : + 14,7 % contre + 13,9 % (respectivement + 12,5 % et + 11,7 % en euros constants).

Un rebond généralisé dans la majorité des secteurs...

En 2021, le revenu moyen des TI classiques augmente dans la quasi-totalité des secteurs (*tableau 2*). Le seul secteur dont le revenu moyen baisse continûment ces dernières années est celui des activités de poste et de courrier (- 20,1 % en 2019, - 23,9 % en 2020, - 26,1 % en 2021) en lien avec la forte hausse des effectifs (même si le niveau reste faible, l'auto-entrepreneuriat étant privilégié dans ce secteur, *tableau 2*).

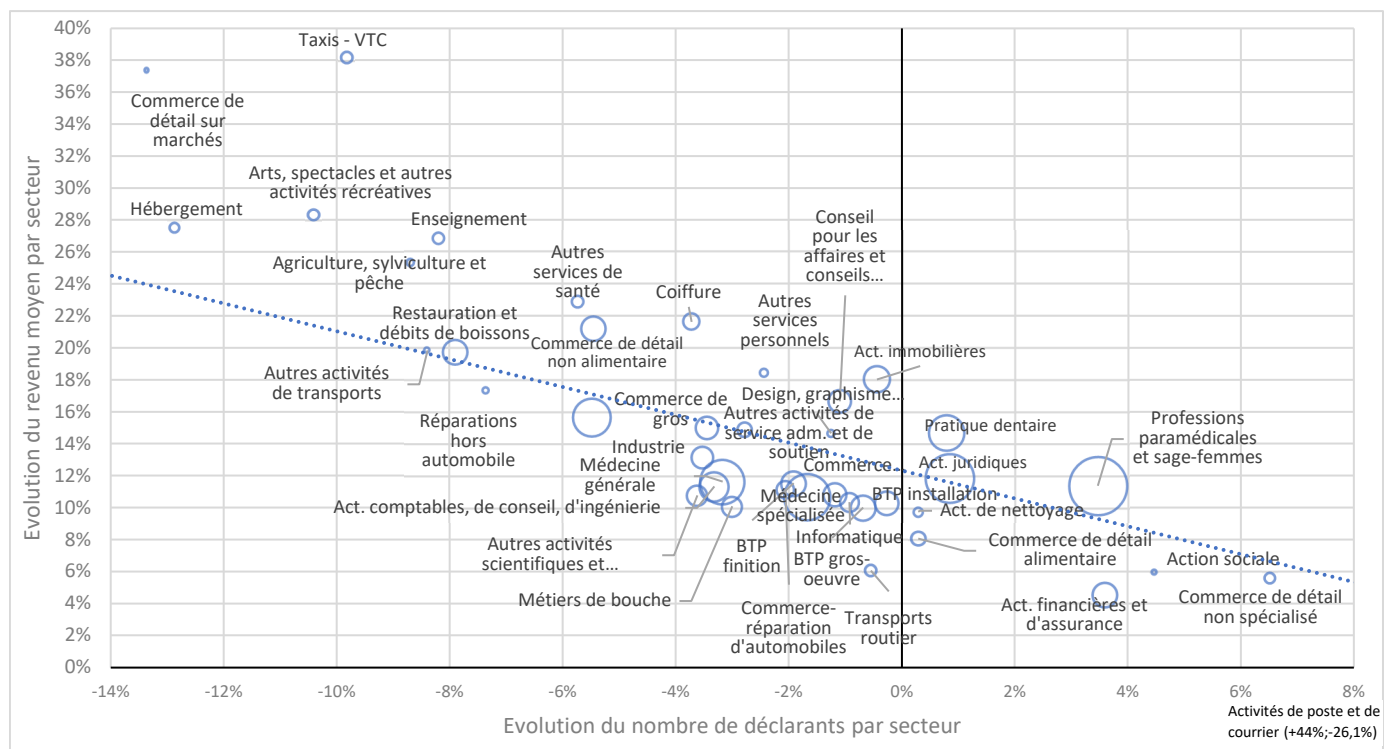
Deux autres secteurs affichent une baisse de revenu moyen par rapport à 2019, malgré le rebond enregistré en 2021. C'est le cas des taxis et VTC dont le revenu moyen s'élevait à 16 259 euros en 2019 contre 15 798 euros en 2021. Ainsi, la hausse du revenu moyen entre 2020 et 2021 (+ 38,2%) n'a pas permis de compenser la baisse enregistrée entre 2019 et 2020 (- 29,7 %). Le constat est similaire pour les activités sportives, dont le revenu moyen (13 223 euros en 2021), en hausse de 4,3 % en 2021, avait diminué de 12,0 % en 2020.

... dont le niveau est très lié à la baisse du nombre de déclarants

L'ampleur des hausses des revenus moyens sectoriels apparaît nettement corrélée à celle des diminutions du nombre de déclarants (*graphique 1*).

GRAPHIQUE 1

évolution du revenu moyen par secteur entre 2020 et 2021 selon l'évolution des déclarants



Source : Urssaf

¹ Les évolutions de revenu entre 2019 et 2020 sont les mêmes en euros courants et en euros constants compte tenu de la stagnation des prix entre ces deux années.



TABLEAU 2

revenus des travailleurs indépendants par secteur d'activité

Secteur d'activité	Effectifs déclarants (milliers)	Revenu d'activité global (en millions d'€)	Revenu moyen (en euros courants)			Evolution annuelle des effectifs (%)		Evolution annuelle du revenu d'activité global (%)		Evolution annuelle du revenu moyen en € courants (%)			En € constants (%)
			2019	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2019	2020	2021	
AZ - Agriculture, sylviculture et pêche	6,0	250,5	35 227	33 350	41 786	-1,2	-8,7	-6,5	14,4	0,3	-5,3	25,3	22,8
CZ1 - Industrie	50,1	1 783,7	33 763	31 463	35 602	-1,8	-3,5	-8,5	9,2	-1,0	-6,8	13,2	10,9
CZ2 - Métiers de bouche	51,5	1 539,0	26 183	27 162	29 903	-2,4	-3,0	1,3	6,8	5,2	3,7	10,1	7,9
F1 - BTP gros-oeuvre	70,5	2 351,7	31 976	30 329	33 364	0,5	-0,7	-4,7	9,3	3,0	-5,2	10,0	7,9
F2 - BTP travaux d'installation	61,3	2 093,7	32 540	30 979	34 172	0,1	-0,3	-4,7	10,0	2,7	-4,8	10,3	8,1
F3 - BTP travaux de finition	73,8	2 291,1	29 759	27 851	31 061	-1,5	-1,9	-7,8	9,4	2,3	-6,4	11,5	9,3
G1 - Commerce-réparation d'automobiles	40,0	1 185,1	28 152	26 632	29 602	-0,3	-2,1	-5,7	8,9	1,9	-5,4	11,2	9,0
G2 - Commerce de gros, intermédiaires du commerce	45,5	1 902,2	37 826	36 319	41 768	-0,5	-3,4	-4,4	11,0	-0,5	-4,0	15,0	12,7
G3 - Commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche	25,0	730,4	25 451	26 992	29 167	0,8	0,3	6,9	8,4	5,1	6,1	8,1	5,9
G4 - Commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie)	76,6	2 233,9	24 433	24 075	29 173	-2,6	-5,4	-4,0	14,6	2,9	-1,5	21,2	18,8
G5 - Commerce de détail sur marchés non classé ailleurs	8,2	76,3	8 473	6 803	9 346	-7,1	-13,4	-25,4	19,0	12,1	-19,7	37,4	34,7
G6 - Commerce de détail non spécialisé	16,2	443,2	26 105	25 853	27 299	4,2	6,5	3,2	12,5	2,4	-1,0	5,6	3,5
HZ1 - Taxis - VTC	31,2	492,8	16 259	11 432	15 798	0,3	-9,8	-29,5	24,6	-0,3	-29,7	38,2	35,5
HZ2 - Transports routier de fret et déménagement	14,7	485,9	33 069	31 232	33 125	-0,3	-0,5	-5,9	5,5	1,2	-5,6	6,1	4,0
HZ3 - Activités de poste et de courrier	1,3	12,6	17 379	13 226	9 773	26,3	43,7	-3,9	6,2	-20,1	-23,9	-26,1	-27,6
HZ4 - Autres activités de transports et entreposage	4,1	145,5	33 155	29 730	35 629	-1,7	-8,4	-11,9	9,8	1,9	-10,3	19,8	17,5
IZ1 - Hébergement	17,0	362,6	20 546	16 695	21 294	-0,8	-12,9	-19,4	11,1	2,4	-18,7	27,5	25,0
IZ2 - Restauration et débits de boissons	100,0	2 273,8	22 049	18 995	22 739	0,2	-7,9	-13,6	10,3	4,3	-13,8	19,7	17,4
JZ - Informatique, information et communication	28,8	1 370,2	43 969	43 104	47 570	0,5	-0,9	-1,5	9,3	-1,0	-2,0	10,4	8,2
KZ - Activités financières et d'assurance	31,8	2 205,6	67 727	66 266	69 256	4,9	3,6	2,6	8,3	-4,0	-2,2	4,5	2,5
LZ - Activités immobilières	61,5	2 551,4	37 125	35 128	41 461	4,5	-0,4	-1,1	17,5	-1,4	-5,4	18,0	15,7
M1 - Activités juridiques	82,3	8 400,7	97 192	91 232	102 046	2,6	0,8	-3,7	12,8	-4,6	-6,1	11,9	9,7
M2 - Activités comptables, de conseil et d'ingénierie	57,8	3 153,0	51 924	49 017	54 570	0,0	-3,3	-5,6	7,6	-1,2	-5,6	11,3	9,1
M3 - Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	40,4	1 934,3	44 586	41 055	47 893	2,0	-1,1	-6,1	15,4	-6,2	-7,9	16,7	14,4
M4 - Activités spécialisées de design, graphisme et d'infographie	8,5	240,7	27 641	24 657	28 271	0,1	-1,3	-10,7	13,2	-1,9	-10,8	14,7	12,4
M5 - Autres activités scientifiques et techniques	31,9	1 566,6	43 972	44 369	49 153	-1,3	-3,6	-0,4	6,8	2,9	0,9	10,8	8,6
N1 - Activités de nettoyage	11,1	371,1	32 716	30 443	33 413	2,7	0,3	-4,4	10,1	3,9	-6,9	9,8	7,6
N2 - Autres activités de service administratif et de soutien	24,0	834,9	33 149	30 306	34 818	1,6	-2,8	-7,1	11,7	0,1	-8,6	14,9	12,6
PZ - Enseignement	20,8	544,8	23 164	20 661	26 198	-3,6	-8,2	-14,0	16,4	0,7	-10,8	26,8	24,3
QZ - Santé	487,9	33 868,1	65 146	62 593	69 419	2,5	0,9	-1,5	11,9	-1,3	-3,9	10,9	8,7
QZ1 - Médecine générale	76,4	7 058,8	84 443	82 794	92 421	-0,4	-3,2	-2,4	8,1	1,4	-2,0	11,6	9,4
QZ2 - Médecine spécialisée, analyses médicales	55,8	7 649,0	128 807	123 811	137 047	1,1	-1,7	-2,8	8,8	-1,9	-3,9	10,7	8,5
QZ3 - Professions paramédicales et sage-femmes	268,3	11 907,1	41 462	39 849	44 384	4,3	3,5	0,2	15,2	-0,2	-3,9	11,4	9,2
QZ4 - Pratique dentaire	38,3	4 580,8	107 563	104 240	119 547	3,3	0,8	0,1	15,6	-2,3	-3,1	14,7	12,4
QZ5 - Commerce de produits pharmaceutique et orthopédique	23,8	2 001,4	78 416	75 818	84 038	-0,6	-1,2	-3,9	9,5	-3,7	-3,3	10,8	8,7
QZ6 - Autres services de santé	21,9	569,2	23 032	21 195	26 040	-0,7	-5,7	-8,6	15,8	1,9	-8,0	22,9	20,4
QZ7 - Action sociale (y compris aide à domicile)	3,4	101,7	29 377	28 078	29 750	4,0	4,5	-0,6	10,7	1,0	-4,4	6,0	3,9
R1 - Arts, spectacles et autres activités récréatives	18,3	447,4	21 998	19 044	24 438	-1,3	-10,4	-14,5	15,0	0,4	-13,4	28,3	25,8
R2 - Activités sportives	17,5	231,5	14 405	12 683	13 223	-2,2	-22,2	-13,9	-18,9	3,0	-12,0	4,3	2,2
S1 - Réparations hors automobile	9,7	187,2	17 802	16 532	19 398	-4,4	-7,4	-11,2	8,7	3,6	-7,1	17,3	15,0
S2 - Coiffure et soins du corps	57,2	1 045,4	17 318	15 018	18 265	-1,7	-3,7	-14,8	17,1	4,4	-13,3	21,6	19,2
S3 - Autres services personnels	14,8	297,0	18 377	16 974	20 102	-0,2	-2,4	-7,9	15,5	1,9	-7,6	18,4	16,1
UZ - Autres	108,2	5 164,0	42 125	41 259	47 712	-3,6	-5,5	-5,5	9,3	1,3	-2,1	15,6	13,4
Total	1 805,5	85 067,6	43 153	41 312	47 117	0,4	-2,4	-3,9	11,3	0,6	-4,3	14,1	11,8

Source : Urssaf



En 2021, la plupart des secteurs a connu une baisse du nombre de déclarants. Cette baisse s'accompagne parfois d'une hausse du revenu global, reflétant une activité économique soutenue, qui se traduit par une augmentation du revenu moyen. C'est le cas par exemple des Taxis-VTC pour qui le nombre de déclarants a baissé de 9,8 % alors que le revenu moyen a augmenté de 38,2 % entre 2020 et 2021 (graphique 1). On retrouve une évolution comparable dans le secteur du commerce de détail sur marchés non classé ailleurs (- 13,4 % de déclarants et + 37,4 % de revenu moyen en 2021).

A l'inverse, les quelques secteurs affichant une hausse du nombre de déclarants en 2021 présentent également une hausse de leur revenu moyen mais plus modérée, comme le commerce de détail non spécialisé (+ 6,5 % de déclarants et + 5,6 % de revenu moyen).

Bien que très dynamique en 2021 (+ 11,3 %), le revenu global généré par les travailleurs indépendants progresse moins rapidement que le revenu moyen

Le revenu global des TI progresse moins rapidement que le revenu moyen compte tenu de la baisse des effectifs cotisants (- 2,4 % en 2021) qui se poursuit depuis plusieurs années. Ainsi, le nombre de TI classiques ayant déclaré un revenu est passé de 1 879 milliers en 2018 à 1 805 milliers en 2021. Néanmoins, **le revenu global déclaré s'établit à 85,07 milliards d'euros**, soit 6,9 % de plus qu'en 2019 juste avant la crise.

Les revenus 2021 sont légèrement plus dispersés que ceux des années précédentes

La distribution des revenus met en exergue la reprise des revenus par rapport à 2020 (graphique 2). En effet, en 2020, la part des déficits et des revenus nuls atteignait 14 % et près de 15 % des cotisants déclaraient des revenus positifs inférieurs à 10 000 euros annuels. En 2021, les revenus nuls ou les déficits représentent 10,6 % des déclarations (sans toutefois revenir à leur niveau d'avant crise, soit 9,6 % en 2019), et un peu plus de 13 % des cotisants déclarent moins de 10 000 euros.

Par ailleurs, la part des TI classiques dont le revenu dépasse 30 000 euros, est significativement supérieure en 2021 à son niveau des années précédentes : 49,3 % en 2021, 43,6 % en 2020, 45,6 % en 2019 et 44,3 % en 2018.

La dispersion des revenus s'était resserrée en 2020 du fait de la crise sanitaire : les 10 % des travailleurs indépendants avec les revenus les plus élevés déclaraient au minimum 94 069 euros, contre 95 715 euros en 2019. Le revenu 2021 se disperse davantage, avec un dernier décile s'élevant à 103 435 euros (revenu au-dessus duquel se situent 10% des déclarants), tandis que le premier décile (les 10 % déclarant les revenus les plus faibles) reste nul ou déficitaire (graphique 3).

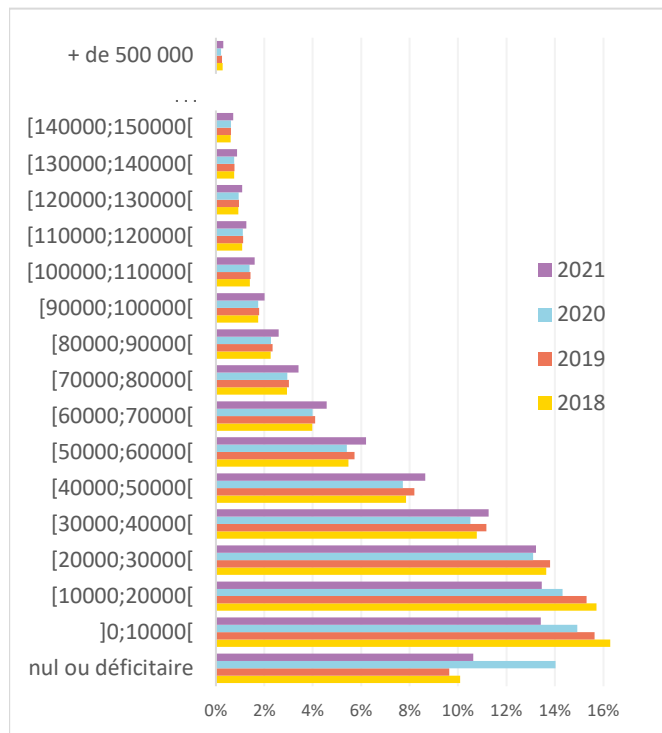
Les professions paramédicales et sages femmes, les activités juridiques et la pratique dentaire expliquent 22,6 % de la croissance du revenu global en 2021

Les professions paramédicales et sage-femmes ont vu leurs effectifs progresser significativement en 2021 (+ 3,5 %), notamment avec l'immatriculation de médecins remplaçants (étudiants ou retraités) lors de la campagne de vaccination mise en place en 2021 pour lutter contre la covid-19. La part des TI dans ce secteur est ainsi passée de 14 % en 2020 à 14,9 % en 2021 (et leur part dans le revenu global de 13,5 % à

14 %). Les effectifs de déclarants dans les activités juridiques ont également légèrement augmenté (+ 0,8 %) et leur revenu moyen dépasse 100 000 euros par an après une hausse de 11,9 % en 2021.

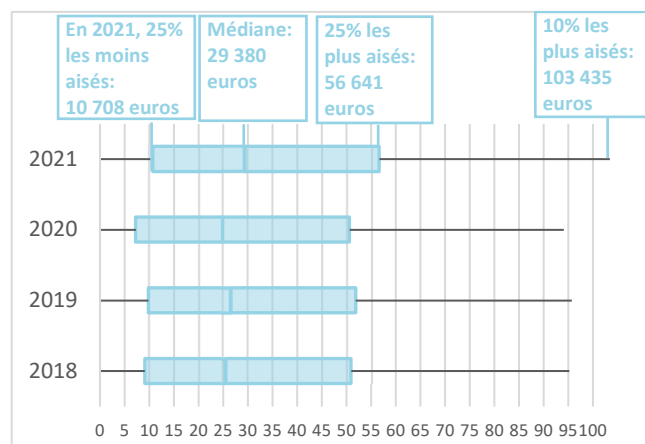
Enfin, les TI dans la pratique dentaire ont contribué à la croissance du revenu global en 2021 par la hausse combinée des effectifs dans ce secteur (+ 0,8 %) et celle du revenu moyen (+ 14,7 %), lequel atteint 119 547 euros en 2021.

GRAPHIQUE 2
distribution des TI classiques selon leur revenu (en euros courants) en 2018, 2019, 2020 et 2021



Source : Urssaf

GRAPHIQUE 3
indicateurs de dispersion des revenus (en milliers d'euros courants) par année



Source : Urssaf

Lecture : En 2021, 10 % des TI classiques ont déclaré un revenu déficitaire ou nul, 25 % ont déclaré moins de 10 708 euros de revenu. La médiane se situe à 29 380 euros de revenu. 25 % ont un revenu 2021 supérieur à 56 641 euros.



ÉCLAIRAGE

Les bénéficiaires de mesures de réductions des cotisations sociales dans le cadre de la crise sanitaire

Pour faire face aux conséquences économiques liées à la crise sanitaire de la Covid-19 et accompagner les travailleurs indépendants dans le maintien de leur activité, des dispositifs de réduction des cotisations sociales ont été mis en place pour les travailleurs indépendants relevant de secteurs d'activité particulièrement touchés par la crise :

- les secteurs affectés économiquement en raison notamment de leur dépendance à l'accueil du public (secteurs dits S1) : la restauration et débits de boissons, les taxis-VTC, l'hébergement, les arts, spectacles et autres activités récréatives, les activités sportives etc.
- les secteurs dont l'activité dépend de ceux mentionnés ci-dessus et qui ont subi une forte baisse de leur chiffre d'affaires (secteurs dits S1 bis), comme la location de biens immobiliers par exemple ;
- les secteurs qui ont fait l'objet d'une interdiction affectant de manière prépondérante la poursuite de leur activité (secteurs dits S2) comme la coiffure et les soins du corps, le commerce de détail en magasin spécialisé (habillement, chaussures, articles de sport etc.).

Les réductions, octroyées sous forme de montants forfaitaires qui varient selon le secteur et la période, ont pu être cumulées sur 2020 puis sur 2021 lors des différentes périodes d'état d'urgences. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, les réductions de cotisations sociales accordées ont permis de limiter la baisse du revenu déclaré en 2020 et de celui de 2021 (le revenu déclaré étant égal au revenu brut minoré des charges d'exploitation dont les cotisations sociales).

En 2020, 13,5 % des TI ayant déclaré un revenu (près de 249 000 cotisants) ont bénéficié d'une réduction de cotisations sociales au titre de leur revenu 2020 pour un montant moyen de 3 001 euros (*tableau 3*). 70 % des TI aidés en 2020 étaient dans les secteurs S1 ou S2, le principal critère pour bénéficier de la réduction de cotisations étant l'appartenance au secteur (pour les secteurs S2, l'activité devait aussi avoir été interrompue par décret). Ainsi 48,7 % des TI des secteurs S1 ont été aidés avec une exonération moyenne de 3 481 euros et 49,3 % des TI des secteurs S2 avec en moyenne 2 367 euros d'aides. Pour ces secteurs S1 et S2, les revenus moyens des TI aidés sont finalement supérieurs à ceux qui n'ont pas été aidés. Par exemple, 58 % des TI dans la restauration et débit de boissons (ils représentent la moitié des TI aidés dans les secteurs S1) ont eu une baisse de cotisations en 2020 ; ils ont déclaré un revenu 2020 plus de 50 % plus élevé que ceux qui n'ont pas été aidés dans ce secteur (22 398 euros contre 14 328 euros). Quant aux TI des secteurs S1 bis, ils ne sont que 12,5 % à avoir bénéficié d'une réduction sur leurs cotisations 2020 car l'aide ne pouvait être attribuée qu'à condition d'avoir subi une forte baisse de chiffre d'affaires. Ces TI aidés, fortement impactés par la crise, ont un revenu moyen beaucoup plus faible que ceux qui n'ont pas été aidés (24 733 euros contre 33 554 euros en moyenne sur ces secteurs), malgré la réduction moyenne de 2 647 euros sur leurs cotisations 2020.

En 2021, pour tous les secteurs aidés (S1, S1 bis et S2), le bénéfice des réductions de cotisations est conditionné par une forte baisse de chiffres d'affaires. Ainsi, ils ne sont plus que 5,9 % des TI ayant déclaré un revenu (106 000) à être éligibles aux dispositifs de réduction lors de la déclaration de revenus 2021* (63 % sont dans le secteur S1), pour une réduction moyenne de 1 970 euros sur les cotisations 2021. Dans les secteurs S1, ils ne sont plus que 31 % à avoir eu une réduction en 2021 (avec une réduction moyenne de 2 186 euros), 4,2 % dans les secteurs S1 bis (1 740 euros exonérés), 12,2 % dans les secteurs S2 (1 187 euros exonérés) et 1,2 % dans les autres secteurs (1 907 euros exonérés). Comme pour 2020, les revenus moyens des TI aidés dans les secteurs S1 et S2 sont plus élevés que ceux qui n'ont pas bénéficié d'une réduction de leurs cotisations et inversement pour ceux dans les secteurs S1 bis.

TABLEAU 3

revenus des travailleurs indépendants par secteurs aidés et selon le bénéfice d'une réduction des cotisations sociales

Secteurs	TI ayant déclaré un revenu sur l'année			dont bénéficiaires d'une exonération covid sur les cotisations de l'année				
	En milliers	En %	Revenu moyen (€)	En milliers	Part des TI aidés dans le secteur (%)	Répartition des TI aidés (%)	Revenu moyen (€)	Montant moyen exo. Covid (€)
Ensemble des TI avec un revenu 2020	1 850,5	100	41 312	248,9	13,5	100	22 072	3 001
dont S1	238,1	12,9	17 607	115,8	48,7	46,5	19 810	3 483
dont S1 bis	260,7	14,1	33 554	32,5	12,5	13,1	24 733	2 647
dont S2	120,0	6,5	18 499	59,2	49,3	23,8	19 912	2 367
dont autres	1 231,7	66,6	49 759	41,4	3,4	16,6	29 409	2 834
Ensemble des TI avec un revenu 2021	1 805,5	100	47 117	105,7	5,9	100	25 180	1 970
dont S1	214,5	11,9	21 579	66,6	31,1	63,1	23 783	2 186
dont S1 bis	254,6	14,1	38 395	10,8	4,2	10,2	28 284	1 740
dont S2	114,5	6,3	22 468	14,0	12,2	13,3	24 165	1 187
dont autres	1 221,9	67,7	55 726	14,3	1,2	13,5	30 357	1 907

Source : Urssaf

*Les aides versées en 2021 concernent non seulement l'exercice 2021 pour les cotisants éligibles, mais aussi l'exercice 2020 au titre du reliquat (réductions non octroyées sur le revenu de 2020). Seuls les cotisants éligibles au titre de 2021 sont comptabilisés parmi les bénéficiaires de 2021 (ceux bénéficiant uniquement d'un reliquat ayant déjà été comptabilisés au titre de 2020). Les cotisants éligibles sur les deux années sont bien comptabilisés au titre de chaque année. Les bénéficiaires 2021 n'ont pas forcément bénéficié d'une exonération en 2020, les revenus moyens des exonérés 2020 et 2021 ne sont donc pas directement comparables.



Le revenu moyen des TI employeurs (37,8 % des TI en 2021) atteint 57 963 euros, soit une nette amélioration de + 12,1 % par rapport à 2020

682 200 travailleurs indépendants ont employé au moins un salarié en 2021², et représentent 37,8 % des travailleurs indépendants classiques ayant déclaré un revenu en 2021 (tableau 4). La part des employeurs est de 48,5 % pour les artisans-commerçants alors qu'elle est de 23,7 % pour les professions libérales.

En 2021, le revenu d'activité global des employeurs est de 39,5 milliards d'euros, soit 46,5 % du montant déclaré par l'ensemble des travailleurs indépendants classiques.

Le revenu moyen des employeurs s'établit à 57 963 euros en 2021, en hausse de 12,1 % en euros courants par rapport à 2020 après une baisse de 3,3 % en 2020 (tableau 5). Il dépasse ainsi largement son niveau d'avant-crise (53 467 euros courants en 2019).

Le revenu des TI employeurs est près de deux fois plus élevé que celui des non-employeurs, quel que soit le groupe professionnel

Le revenu moyen de 2021 des artisans-commerçants est de 40 297 euros, supérieur de 81,8 % à celui déclaré par les non-employeurs (22 164 euros). De même, le revenu moyen des professions libérales, qui atteint 105 472 euros lorsqu'elles sont employées, est 85,6 % plus élevé que celui déclaré par les non-employeurs (56 833 euros, tableau 4).

La part des artisans-commerçants étant beaucoup plus importante parmi les employeurs (72,9 %) que parmi les non-employeurs (47 %) et leur revenu moyen plus bas que celui des professions libérales, l'écart de revenu entre employeurs et non-employeurs sur l'ensemble des TI est moindre : 57 963 euros contre 40 529 euros, soit un écart de 43 %.

L'écart de revenu entre hommes et femmes est plus marqué parmi les employeurs

Au global, les travailleurs indépendants classiques employeurs sont à 70,1 % des hommes alors que lorsqu'ils n'emploient pas,

TABLEAU 4

revenus 2021 des travailleurs indépendants classiques employeurs et non-employeurs par catégorie

	TI ayant déclaré un revenu sur 2021 (en milliers)					Revenu d'activité global en 2021 (en millions d'euros)					Revenus moyens 2021 (en euros courants) des TI employeurs ou non		
	Employ.	Structure (%)	Non Empl.	Structure (%)	Part empl. (%)	Empl.	Structure (%)	Non Empl.	Structure (%)	Part empl. (%)	Empl.	Non Empl.	Ecart (%)
TI classiques	682,2	100,0	1 123,2	100,0	37,8	39 543	100,0	45 524	100,0	46,5	57 963	40 529	43,0
Artisans et Commerçants	497,3	72,9	528,2	47,0	48,5	20 040	50,7	11 708	25,7	63,1	40 297	22 164	81,8
Professions libérales	184,9	27,1	595,0	53,0	23,7	19 504	49,3	33 817	74,3	36,6	105 472	56 833	85,6
Hommes	478,4	70,1	648,4	57,7	42,5	29 492	74,6	28 006	61,5	51,3	61 652	43 190	42,7
Femmes	203,9	29,9	474,5	42,2	30,1	10 051	25,4	17 490	38,4	36,5	49 304	36 859	33,8
Moins de 30 ans	24,4	3,6	80,0	7,1	23,4	644	1,6	2 036	4,5	24,0	26 422	25 466	3,8
Entre 30 et 40 ans	144,6	21,2	244,4	21,8	37,2	6 918	17,5	8 883	19,5	43,8	47 847	36 350	31,6
Entre 40 et 50 ans	202,0	29,6	278,5	24,8	42,0	11 878	30,0	12 306	27,0	49,1	58 796	44 187	33,1
Entre 50 et 60 ans	213,0	31,2	309,1	27,5	40,8	13 614	34,4	14 001	30,8	49,3	63 904	45 291	41,1
Plus de 60 ans	97,8	14,3	210,1	18,7	31,7	6 468	16,4	8 250	18,1	43,9	66 172	39 262	68,5

Source : Urssaf

TABLEAU 5

évolution des revenus des travailleurs indépendants classiques employeurs (en euros courants) entre 2019 et 2021

	TI employeurs ayant déclaré un revenu sur l'année (en milliers)			Revenu d'activité global des employeurs (en millions d'euros)			Revenus moyens (en euros courants) des TI employeurs			Evolution moyenne (en %) du revenu moyen		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
TI classiques	692,6	687,2	682,2	37 031	35 531	39 543	53 467	51 706	57 963	0,8	-3,3	12,1
Artisans et Commerçants	510,8	502,4	497,3	19 008	17 954	20 040	37 212	35 737	40 297	1,5	-4,0	12,8
Professions libérales	181,8	184,8	184,9	18 023	17 578	19 504	99 135	95 119	105 472	-0,8	-4,1	10,9

Source : Urssaf

² Dans le Stat'Ur n°351, à partir des données à fin mai 2022, 705 600 TI employeurs actifs sont dénombrés à fin 2021. Dans cette publication, les données à fin décembre 2022 sont utilisées pour cibler les TI employeurs en 2021 et ils doivent avoir déclaré un revenu en 2021, ce qui réduit leur nombre à 682 200.



les hommes représentent 57,7 % du total. Cette différence s'explique notamment par le poids important des artisans-commerçants parmi les employeurs, les trois-quarts étant des hommes.

L'écart entre le revenu moyen des hommes (61 652 euros en 2021) et celui des femmes (49 304 euros) est encore plus prononcé parmi les employeurs : 25 % contre 17 % pour les non-employeurs.

Pour les employeurs comme pour les non-employeurs, les revenus augmentent fortement à partir de 30 ans puis plus progressivement sur les tranches suivantes

Le revenu moyen des employeurs augmente progressivement avec l'âge : 26 422 euros à moins de 30 ans, 47 847 euros entre 30 et 39 ans, 58 796 euros entre 40 et 49 ans, 63 904 euros entre 50 et 59 ans et enfin 66 172 euros à partir de 60 ans. Les revenus moyens continuent de progresser après 60 ans grâce aux professions libérales dont la part parmi les employeurs passe de 25 % entre 30 ans et 59 ans à 39 % à partir de 60 ans (tableau 4).

De fortes disparités de revenus entre les TI employeurs et les non-employeurs dans tous les secteurs

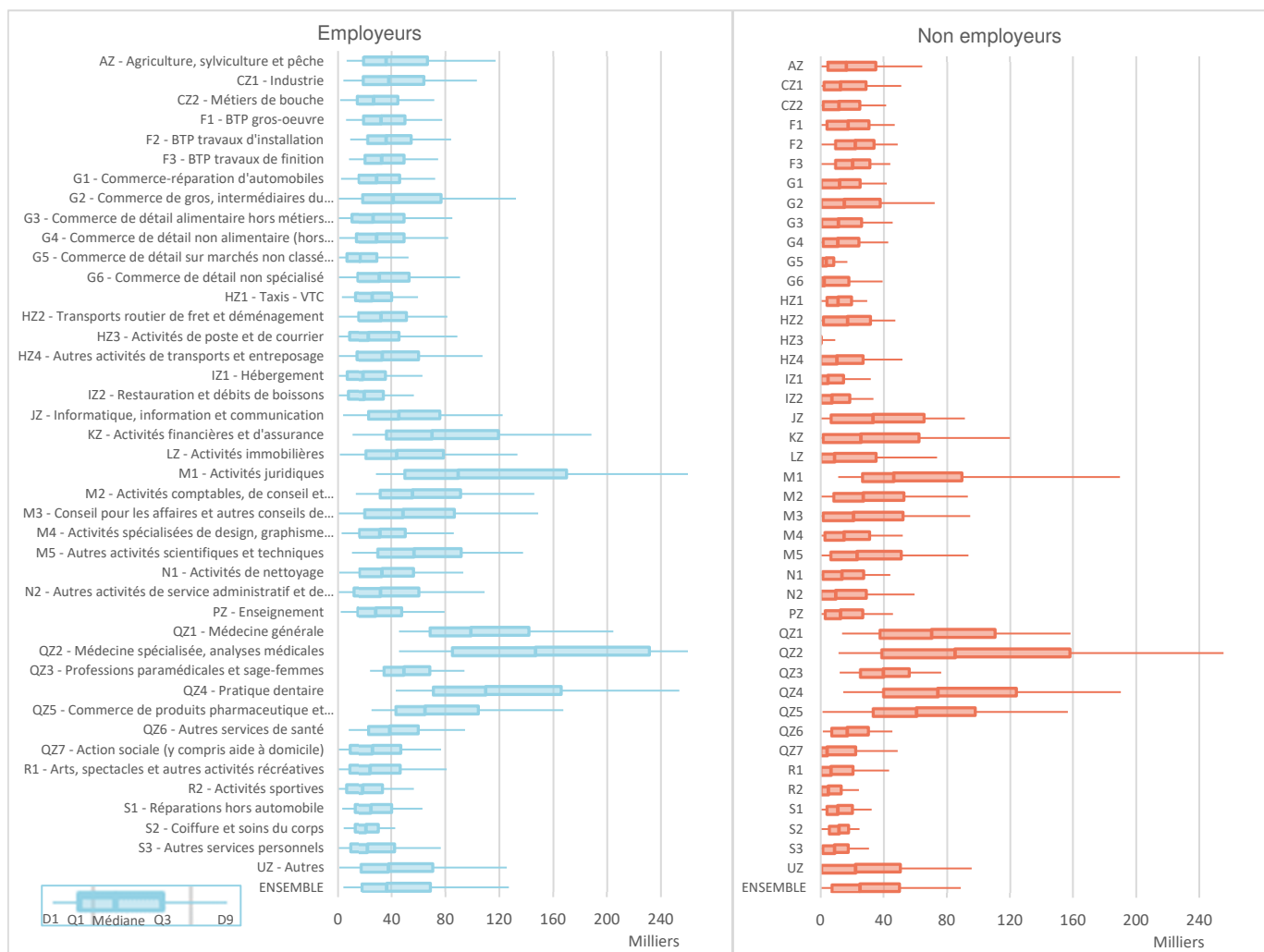
L'écart de revenus entre employeurs et non-employeurs s'explique d'abord par le poids des revenus nuls et déficitaires dans la distribution des revenus des non-employeurs : 13,1 % d'entre eux ont déclaré n'avoir pas de revenu ou un revenu déficitaire en 2021 (contre 6,5 % des TI employeurs). Par conséquent, les différents indicateurs de dispersion du revenu sont plus faibles pour les non-employeurs que pour les employeurs (graphique 4).

Pour les employeurs, 25 % d'entre eux ont un revenu inférieur à 18 400 euros par an (alors qu'un quart des non-employeurs a un revenu qui ne dépasse pas 7 100 euros). A l'inverse, les 25 % d'employeurs les plus aisés disposent d'au moins 68 800 euros (contre 50 000 euros pour les non-employeurs).

Ces écarts de dispersion se retrouvent dans tous les secteurs d'activité (tableau 6). Parmi les non-employeurs, tous les secteurs affichent au moins 10 % de revenus nuls alors que dix secteurs seulement sur quarante-deux affichent cette proportion parmi les employeurs (graphique 4).

GRAPHIQUE 4

dispersion des revenus 2021 par secteurs (en euros courants)



Source : Urssaf

Lecture : Dans le secteur de la restauration et débits de boissons, 25 % des employeurs de ce secteur ont déclaré moins de 7 800 euros de revenu (1^{er} quartile, Q1) et la médiane se situe à 19 800 euros de revenu. A l'inverse, 25 % des employeurs de ce secteur ont un revenu 2021 supérieur à 33 800 euros (3^{ème} quartile, Q3). Enfin, les 10 % les plus aisés ont déclaré au moins 55 800 euros (9^{ème} décile, D9). Quant aux non-employeurs, plus de 25 % d'entre eux ont déclaré un revenu nul dans ce secteur et la médiane se situe à 7000 euros de revenu. A l'inverse, 25 % des non-employeurs de ce secteur ont un revenu 2021 supérieur à 18 500 euros. Enfin, les 10 % les plus aisés ont déclaré au moins 33 500 euros.



Dans la restauration et les débits de boissons, les métiers de bouche et le commerce-réparation d'automobiles, environ deux TI sur trois sont employeurs et leurs revenus sont deux fois plus élevés que ceux des non-employeurs

18,9 % des TI employeurs se regroupent dans trois secteurs principaux : la restauration et les débits de boissons (10,0 %), les métiers de bouche (5,3 %) et le commerce-réparation d'automobiles (3,6 %, *tableau 6*). Ces trois secteurs se distinguent par leur part importante d'employeurs (67,9 %, 70,7 %, et 61,6 % respectivement). Ces derniers déclarent des revenus deux fois plus importants que ceux des non-employeurs dans les mêmes secteurs (+ 100,5 %, + 94,4 %, et + 99,2 % respectivement, *graphique 5*), montrant ainsi une corrélation positive entre l'emploi de salariés et le niveau du revenu du dirigeant dans ces secteurs.

Dans le BTP, la moitié des TI sont employeurs et leurs revenus 1,8 fois plus important que les non-employeurs

Les TI dans le BTP sont à près de 50 % employeurs (58,5 % dans le BTP gros-œuvre, 46,9 % dans les travaux d'installation, et 48,1 % dans les travaux de finition) et ils représentent 15,5 % de l'ensemble des TI employeurs. Leur revenu moyen, lorsqu'ils sont employeurs, se situe aux alentours de 40 000

euros (40 713 euros, 44 522 euros et 39 656 euros respectivement), soit 75 % plus élevé que celui des non-employeurs.

Parmi les professions médicales et paramédicales, les écarts de revenus entre TI employeurs et non employeurs sont plus réduits

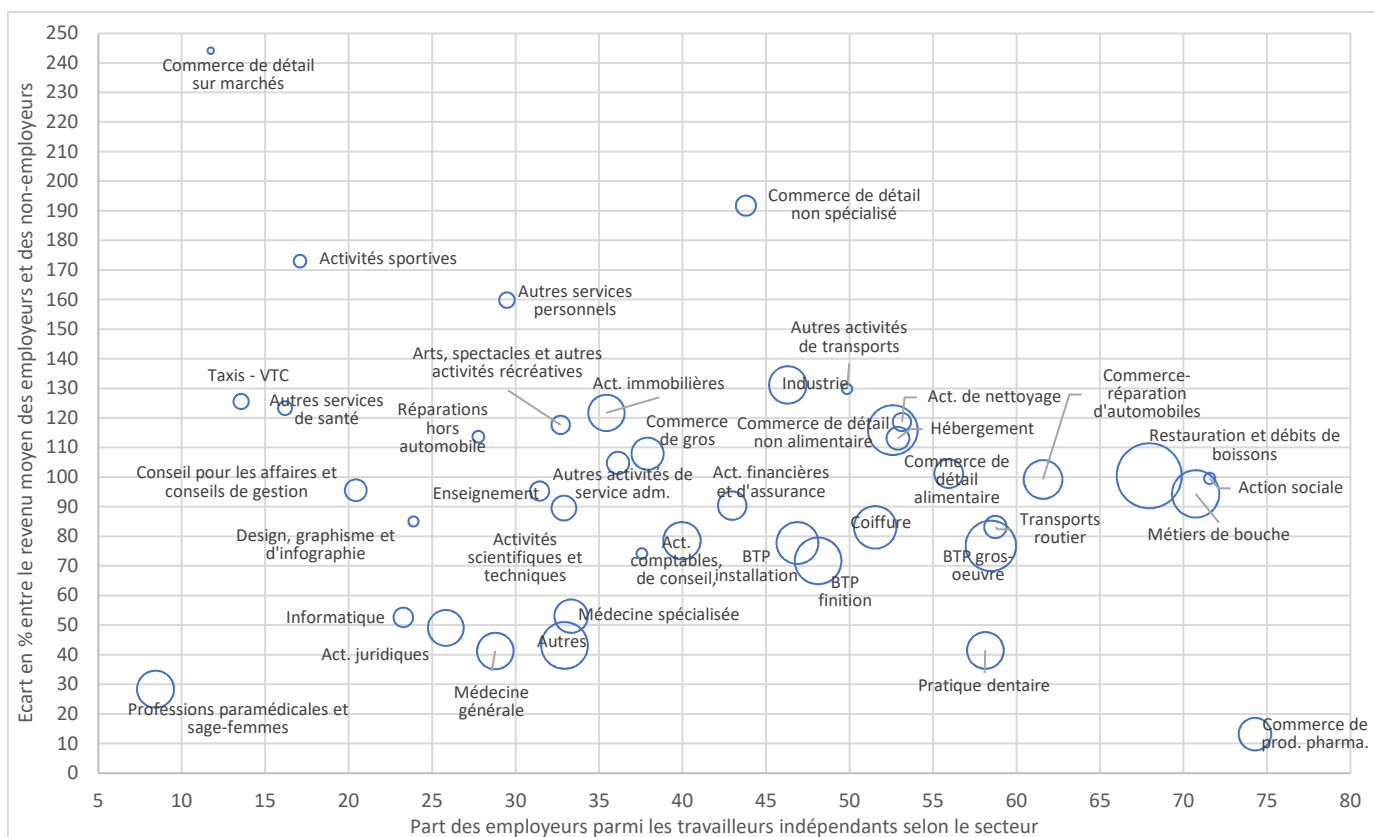
Les TI employeurs exerçant une profession médicale ou paramédicale (12,5% des employeurs) ont des écarts de revenus moyens plus modérés avec les non-employeurs (+ 41,3 % pour la médecine générale, + 53,1 % pour la médecine spécialisée et analyses médicales, + 41,5 % pour la pratique dentaire et + 28,4 % pour les professions paramédicales et sage-femmes) et les parts d'employeurs sont très variables selon l'activité (de 8,4 % pour les professions paramédicales à 58,1% pour la pratique dentaire).

Arnaud Blanc
Urssaf Picardie

Marine Koch-Mathian
Urssaf Caisse nationale – Direction des statistiques, des études et de la Prévision (Disep)

GRAPHIQUE 5

écarts entre les revenus des employeurs et des non-employeurs selon la part des employeurs dans chaque secteur



Source : Urssaf

Note : La taille des bulles correspond à la structure des TI employeurs (par exemple, 10 % des TI employeurs sont dans la restauration et débit de boissons).



« Fin 2021, le nombre de travailleurs indépendants dépasse désormais 4 millions », Stat'Ur n°351, décembre 2022.



TABLEAU 6

revenus 2021 des travailleurs indépendants par secteur d'activité, employeurs ou non

Secteur d'activité	TI, employeurs ou non, ayant déclaré un revenu sur 2021 (en milliers)					Revenu d'activité global 2021 (en millions d'euros)					Revenus moyens 2021 (en euros courants)		
	Empl	Structure (%)	Non Empl	Structure (%)	Part empl. (%)	Employeurs	Structure (%)	Non Employeurs	Structure (%)	Part empl. (%)	Employeurs	Non Employeurs	Ecart (%)
AZ - Agriculture, sylviculture et pêche	2,3	0,3	3,7	0,3	37,6	128	0,3	122	0,3	51,2	56 929	32 679	74,2
CZ1 - Industrie	23,2	3,4	26,9	2,4	46,3	1 188	3,0	596	1,3	66,6	51 207	22 150	131,2
CZ2 - Métiers de bouche	36,4	5,3	15,1	1,3	70,7	1 269	3,2	270	0,6	82,4	34 858	17 932	94,4
F1 - BTP gros-œuvre	41,2	6,0	29,3	2,6	58,5	1 678	4,2	674	1,5	71,3	40 713	23 024	76,8
F2 - BTP travaux d'installation	28,7	4,2	32,6	2,9	46,9	1 279	3,2	815	1,8	61,1	44 522	25 041	77,8
F3 - BTP travaux de finition	35,5	5,2	38,3	3,4	48,1	1 407	3,6	884	1,9	61,4	39 656	23 091	71,7
G1 - Commerce-réparation d'automobiles	24,7	3,6	15,4	1,4	61,6	903	2,3	283	0,6	76,2	36 608	18 374	99,2
G2 - Commerce de gros, intermédiaires du commerce	17,3	2,5	28,3	2,5	37,9	1 064	2,7	838	1,8	55,9	61 640	29 641	108,0
G3 - Commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche	14,0	2,1	11,0	1,0	55,9	525	1,3	206	0,5	71,9	37 474	18 623	101,2
G4 - Commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie)	40,3	5,9	36,3	3,2	52,6	1 576	4,0	658	1,4	70,5	39 135	18 124	115,9
G5 - Commerce de détail sur marchés non classés ailleurs	1,0	0,1	7,2	0,6	11,7	24	0,1	52	0,1	31,4	25 002	7 265	244,1
G6 - Commerce de détail non spécialisé	7,1	1,0	9,1	0,8	43,8	308	0,8	135	0,3	69,4	43 296	14 839	191,8
HZ1 - Taxis - VTC	4,2	0,6	27,0	2,4	13,5	129	0,3	364	0,8	26,1	30 457	13 500	125,6
HZ2 - Transports routier de fret et déménagement	8,6	1,3	6,1	0,5	58,7	351	0,9	135	0,3	72,3	40 768	22 252	83,2
HZ3 - Activités de poste et de courrier	0,3	0,0	1,0	0,1	20,3	9	0,0	3	0,0	73,8	35 567	3 212	1 007,2
HZ4 - Autres activités de transports et entreposage	2,0	0,3	2,0	0,2	49,8	101	0,3	44	0,1	69,5	49 715	21 633	129,8
IZ1 - Hébergement	9,0	1,3	8,0	0,7	52,9	256	0,6	107	0,2	70,5	28 395	13 320	113,2
IZ2 - Restauration et débits de boissons	67,9	10,0	32,1	2,9	67,9	1 841	4,7	433	1,0	81,0	27 093	13 512	100,5
JZ - Informatique, information et communication	6,7	1,0	22,1	2,0	23,3	434	1,1	937	2,1	31,6	64 692	42 379	52,7
KZ - Activités financières et d'assurance	13,7	2,0	18,2	1,6	43,0	1 300	3,3	906	2,0	58,9	94 980	49 880	90,4
LZ - Activités immobilières	21,8	3,2	39,7	3,5	35,4	1 401	3,5	1 151	2,5	54,9	64 231	28 965	121,8
M1 - Activités juridiques	21,2	3,1	61,1	5,4	25,8	2 869	7,3	5 531	12,2	34,2	135 037	90 568	49,1
M2 - Activités comptables, de conseil et d'ingénierie	23,1	3,4	34,7	3,1	40,0	1 712	4,3	1 441	3,2	54,3	74 160	41 535	78,5
M3 - Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	8,2	1,2	32,1	2,9	20,4	646	1,6	1 288	2,8	33,4	78 380	40 070	95,6
M4 - Activités spécialisées de design, graphisme et d'infographie	2,0	0,3	6,5	0,6	23,9	88	0,2	152	0,3	36,7	43 488	23 498	85,1
M5 - Autres activités scientifiques et techniques	10,5	1,5	21,4	1,9	32,9	754	1,9	812	1,8	48,2	71 980	37 968	89,6
N1 - Activités de nettoyage	5,9	0,9	5,2	0,5	53,1	264	0,7	107	0,2	71,3	44 812	20 492	118,7
N2 - Autres activités de service administratif et de soutien	8,7	1,3	15,3	1,4	36,1	448	1,1	387	0,8	53,7	51 728	25 254	104,8
PZ - Enseignement	6,5	1,0	14,3	1,3	31,4	257	0,7	287	0,6	47,2	39 374	20 158	95,3
QZ - Santé	109,1	16,0	378,8	33,7	22,4	11 962	30,3	21 906	48,1	35,3	109 619	57 837	89,5
QZ1 - Médecine générale	22,0	3,2	54,4	4,8	28,8	2 565	6,5	4 494	9,9	36,3	116 715	82 606	41,3
QZ2 - Médecine spécialisée, analyses médicales	18,6	2,7	37,2	3,3	33,3	3 314	8,4	4 335	9,5	43,3	178 256	116 460	53,1
QZ3 - Professions paramédicales et sage-femmes	22,6	3,3	245,7	21,9	8,4	1 258	3,2	10 649	23,4	10,6	55 655	43 346	28,4
QZ4 - Pratique dentaire	22,3	3,3	16,0	1,4	58,1	3 035	7,7	1 545	3,4	66,3	136 277	96 321	41,5
QZ5 - Commerce de produits pharmaceutique et orthopédique	17,7	2,6	6,1	0,5	74,3	1 532	3,9	469	1,0	76,6	86 637	76 535	13,2
QZ6 - Autres services de santé	3,5	0,5	18,3	1,6	16,2	171	0,4	398	0,9	30,1	48 485	21 707	123,4
QZ7 - Action sociale (y compris aide à domicile)	2,4	0,4	1,0	0,1	71,6	85	0,2	17	0,0	83,4	34 669	17 369	99,6
R1 - Arts, spectacles et autres activités récréatives	6,0	0,9	12,3	1,1	32,7	230	0,6	217	0,5	51,4	38 420	17 648	117,7
R2 - Activités sportives	3,0	0,4	14,5	1,3	17,1	83	0,2	148	0,3	36,0	27 867	10 207	173,0
S1 - Réparations hors automobile	2,7	0,4	7,0	0,6	27,8	84	0,2	103	0,2	45,1	31 507	14 746	113,7
S2 - Coiffure et soins du corps	29,5	4,3	27,7	2,5	51,5	691	1,7	355	0,8	66,1	23 415	12 790	83,1
S3 - Autres services personnels	4,4	0,6	10,4	0,9	29,5	155	0,4	142	0,3	52,1	35 508	13 664	159,9
UZ - Autres	35,6	5,2	72,6	6,5	32,9	2 131	5,4	3 033	6,7	41,3	59 808	41 776	43,2
Total	682,2	100	1 123,2	100	37,8	39 543	100	45 524	100	46,5	57 963	40 529	43,0

Source : Urssaf



Sources et méthodologie

Cette publication comptabilise des **comptes de cotisants indépendants** immatriculés à la Sécurité sociale et **non des individus** ; en 2021, près de 2 200 individus avaient plus d'un compte actif en fin d'année. Elle n'intègre pas les exploitants agricoles, lesquels sont suivis par la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA), ni les marins et les artistes-auteurs. Par ailleurs, elle concerne l'ensemble des travailleurs indépendants relevant de la protection sociale des indépendants, ce qui exclut les indépendants qui ne sont pas des travailleurs non-salariés au sens de la protection sociale : dirigeants de certaines sociétés (SA, SAS/SASU), mandataires sociaux ou gérants minoritaires de SARL, et qui sont considérés comme assimilés salariés (rattachés au régime général par l'article L311-3 du CSS). En conséquence, il existe des écarts de niveau et d'évolution avec les publications de l'INSEE, qui tiennent compte du régime agricole, et qui comptabilisent des individus.

Par ailleurs, la publication *Les travailleurs indépendants et leur protection sociale en chiffres en 2021* (CPSTI, UCN, CNAV et CNAM) reprend les données comptabilisées par l'Urssaf Caisse nationale sur le périmètre des cotisants à la sécurité sociale des travailleurs indépendants (classiques ou AE), à savoir les artisans, les commerçants et les professions libérales hors praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés.

Les revenus des travailleurs indépendants classiques

Le TI classique déclare annuellement son revenu, y compris pour le calcul des cotisations sociales, directement auprès de la DGFIP. Il cotise sur ce revenu annuel, généralement le résultat comptable de l'exercice, assez proche du revenu fiscal. En cas d'absence de déclaration, un revenu appelé « taxation d'office », fonction d'un revenu antérieur connu ou du plafond de sécurité sociale (PASS) en vigueur majoré, est retenu pour le calcul des cotisations.

Pour les analyses sur les **revenus des TI classiques**, il n'est pas tenu compte des taxations d'office (TO). Par ailleurs, les données mobilisées ne permettent pas de connaître les déficits : un revenu négatif est indiqué comme nul.

Les niveaux de revenu des travailleurs indépendants diffèrent selon la date à laquelle ils sont extraits : une première approche du revenu N est disponible dès fin décembre N+1, pour la quasi-totalité des travailleurs indépendants classiques. Des relances interviennent ensuite auprès de cotisants retardataires, avant la mise en place de TO pour les cotisants qui ne répondent pas. Ces opérations de relance, ainsi que les régularisations après TO, font légèrement diminuer le revenu moyen par rapport au constat de fin décembre N+1, dans la mesure où elles concernent des cotisants avec de plus faibles revenus. Dans cette publication qui traite du dernier revenu 2021 arrêté à fin décembre 2022 (date à laquelle on dispose d'une vision quasi-complète de ces revenus qui arrivent au fil de l'eau à partir de mai 2022), le choix a été fait d'arrêter chaque revenu de chaque année avec le même recul : ainsi par exemple, les revenus 2020 sont ceux connus fin décembre 2021. Ce choix diffère de celui retenu dans les bilans davantage axés sur la démographie des travailleurs indépendants (cf. *Stat'Ur n°351*) qui s'appuient sur les données connues au dernier mois de mai, y compris pour les années antérieures. Néanmoins, les niveaux comme les évolutions sont globalement assez proches entre les deux approches (*tableaux A*).

Tableau A : niveaux et évolutions de revenus moyens selon le recul

Année N	à déc. N+1	à mai 2020	à mai 2021	à mai 2022
Niveaux de l'année N (en euros)				
2017	40 196	39 171	39 652	39 652
2018	42 910	42 212	42 433	42 380
2019	43 153	-	42 976	42 641
2020	41 312	-	-	41 258
2021	47 117	-	-	-
Evolutions entre N-1 et N				
2018	6,8%	7,8%	7,0%	6,9%
2019	0,6%	-	1,3%	0,6%
2020	-4,3%	-	-	-3,2%
2021	14,1%	-	-	-

Source : Urssaf

Lecture : Les données mobilisées dans cette publication sont celles de la colonne « à déc. N+1 ». Celles utilisées dans le Stat'Ur n°351 sont celles arrêtées en mai 2022 pour l'ensemble des années.

Les données mobilisées

La base TI des Urssaf centralise depuis 2001 les informations administratives et déclaratives des TI envoyées aux Urssaf. Les données utilisées dans cette publication sur les effectifs et les revenus sont issues d'une **extraction au 31 décembre N+1 pour chaque année de revenus N**.

Afin de mieux classifier les activités des indépendants, une nomenclature spécifique agrégée en 42 classes a été constituée, à partir de la nomenclature d'activités entrée en vigueur au 1er janvier 2008 (NAF rév.2). Elle est disponible sur www.urssaf.org.

Les travailleurs indépendants employeurs

Est considéré comme TI **employeur**, un individu ayant un compte de cotisant indépendant et dont l'entreprise a déclaré au moins un salarié dans l'année.

Le lien entre le TI et l'entreprise avec laquelle il emploie est identifié à partir des données du REI (Référentiel des entreprises et des individus).

Les effectifs et les assiettes salariales des entreprises sont issues de la base Séquoia qui centralise les données extraites des obligations déclaratives des employeurs : la déclaration sociale nominative (DSN) qui s'est substituée au bordereau de cotisations (BRC). Le champ de cette publication couvre les entreprises cotisantes du secteur privé, hors agriculture, sylviculture et pêche, hors activités extraterritoriales et hors salariés des particuliers employeurs, en France hors Mayotte.

Les publications statistiques de l'Urssaf Caisse nationale et de son réseau sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.